

PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE D'UN PASSEPORT BIOMETRIQUE

LA PRESENCE DU DEMANDEUR **EST OBLIGATOIRE** LORS DU DEPOT DU DOSSIER ET DE LA REMISE DU TITRE

Dépôt du dossier :

Mairie d'ABONDANCE – Téléphone : 04 50 73 00 16

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Jours et horaires dédiés aux demandes de passeports :

Lundi, mercredi et vendredi : 9h00 – 11h30 et 14h30 – 16h30

Ou toute autre mairie équipée du dispositif de recueil

PIECES JUSTIFICATIVES

- Formulaire Cerfa à compléter soigneusement, en majuscule et à l'encre noire (à demander à la mairie de domicile)
Ou remplir une pré-demande en ligne sur le site :
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>
- 1 photographie d'identité format 3,5 x 4,5 cm (Norme ISO/IEC 19794-5 :2005)
- 1 justificatif de domicile récent (quittance EDF, ORANGE...)
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète à demander à la mairie du lieu de naissance (*pour les personnes nées à l'étranger : Sous-Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères – 44941 NANTES CEDEX 09*)
- Carte d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
- Ancien passeport périmé ou à remplacer
- En cas de perte ou de vol, la déclaration faite à la gendarmerie, au commissariat ou à la mairie du domicile

Timbre Fiscal :

- majeur : 86 €
- mineur de + de 15 ans : 42 €
- mineur de – de 15 ans : 17 €

+ **POUR ENFANT MINEUR** (présence obligatoire d'un des parents)

- ❑ livret de famille
- ❑ carte nationale d'identité d'un des parents

si enfant de parents divorcés :

- ❑ jugement de divorce
- ❑ autorité parentale conjointe : carte nationale d'identité + justificatif domicile d'un des parents
- ❑ garde alternée : carte nationale d'identité + justificatif domicile des 2 parents.
- ❑ garde exclusive : carte nationale d'identité + justificatif domicile du parent qui a la garde